



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260320-DCM2026_3_12-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, BONIZEC Bruno, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, MARTIN Corinne, POTTIER Alexandre, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, YVEN Axel

POUVOIR : a donné pouvoir LE ROUX Thibaut à Alexandre GUIRINEC

Secrétaire de séance : Mme Lucile MALEJACQ

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 22
DATE DE LA CONVOCATION : 16 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 16 MARS 2026

DCM N°2026-3-12

Objet : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

La loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, vise à consolider le modèle de sécurité civile.

Dans son article 13, la loi précitée est venue introduire l'obligation de désigner un correspondant « incendie et secours » dans chaque conseil municipal.

La mise en œuvre de cette disposition a été prévue dans le décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune, sur toutes les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il sera, entre autre également amené à assurer les missions suivantes :

- L'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours de soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation
- Un rôle essentiel en cas d'accident majeur sur la commune notamment en lien avec les experts d'assurance.

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

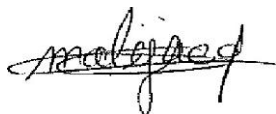
Publié le

ID : 029-212901615-20260320-DCM2026_3_12-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

- **Décide de désigner Mr Denis HERFAUT (titulaire) et Mr Alexandre POTTIER (suppléant) en qualité de « Correspondant Incendie et Sécurité ».**

La secrétaire de séance,
Lucile MALEJACQ



Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

